

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICHEL DE FRONSAC

2026/19

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres
en exercice : **15**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal de SAINT MICHEL DE FRONSAC, dûment convoqué en date du 26/03/2026 s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le Maire.

Présents : **14**
Représenté : **1**
Votants : **15**

Présents : Peggy AGNARD MONIMART, Véronique BEDU, Pascale BOUVET, Patrick de COURNUAUD, Zita DUBOIS, Jean-Marc DUBOUREAU, Cyril FERNANDEZ, Alain JOUBERT, Valérie KUZNIK, Baudouin LE PROUX DE LA RIVIERE, Karine LOUBERT, Florene MAUDUIT, Stéphane PATEAU, Antoine PELTIÉ.

POUR : **15**
CONTRE : **0**
ABSTENTION : **0**

Représenté : Benjamin FIGUÈS (pouvoir à Florene MAUDUIT).

Secrétaire de séance : Antoine PELTIÉ.

OBJET : Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs

Vu le code général des impôts (CGI) et notamment son article 1650 ;

Considérant qu'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune à l'issue des élections municipales ;

Considérant que cette commission doit être composée du maire en tant Président de la commission, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants dans les communes de moins de 2 000 habitants ;

Considérant que la nécessité de désigner 24 commissaires (12 titulaires et 12 suppléants à partir de la liste des contribuables) qui seront proposés à la Direction Régionale des Finances Publiques afin que celle-ci nomme 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner les 24 commissaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents ou représentés (soit 15 voix POUR), les commissaires suivants :

Commissaires titulaires : Madame Marianne BOIREAU LAFAYSSSE - Monsieur Jean-Claude CHADAPEAUD - Madame France FAURE - Madame Aline BESSON - Monsieur Patrick de COURNUAUD - Monsieur Jean-Jacques DUBOIS - Madame Sylvie PAPON - Madame Corinne GRANAT - Madame Michèle SOURGET - Monsieur Jean-René NELSON - Monsieur Yves PONTALIER - Madame Viviane ARREGUY.

Commissaires suppléants : Madame Marie LE PROUX DE LA RIVIÈRE - Madame Peggy AGNARD MONIMART - Monsieur Thierry DE BARBEYRAC - Madame Joëlle REIX - Madame Karine LOUBERT - Madame Julie DYKMAN - Monsieur Gérard LAFAYSSSE - Monsieur Michel PAPON - Monsieur Philippe PRADES - Madame Pascale BOUVET - Monsieur Bruno SAHUT - Madame Françoise FONTAINE.



Le Maire,

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à Saint-Michel-de-Fronsac, le 30 mars 2026.

Jean-Marc DUBOUREAU,
Le Maire



Antoine PELTIÉ
Le secrétaire de séance

